



Soucieuse de la qualité des services fournis, **EVEN Finance** a mis en place un système de suivi et traitement des réclamations.

EVEN Finance s'engage à accuser-réception de la sollicitation dans les 10 jours ouvrables et à apporter une réponse claire et compréhensive dans un délai ne pouvant dépasser 2 mois.

Pour cela, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou à :
Monsieur Francisque BILLAUD (**EVEN Finance** - 29 avenue de Friedland 75008 Paris - 01 42 99 56 49).

L'AMF met également au service des investisseurs un service de médiation (Madame Marielle COHEN-BRANCHE – Médiateur de l'AMF – 17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02).

Vous trouverez également la Charte de la médiation de l'AMF sur son site internet (www.amf-france.org rubrique « Médiateur »).

EVEN Finance contrôle périodiquement l'efficacité des accords d'exécution qu'elle a mis en place avec les prestataires chargés de l'exécution des ordres et procède régulièrement à une revue de sa politique.

Vous trouverez sur le site de l'ORIAS l'ensemble des informations relatives aux contrats d'assurance : www.orias.fr.

L'ACPR, organisme de tutelles des compagnies d'assurance est joignable via son site : www.apcr.banque-france.fr (61 rue de Taitbout 75009 Paris – 01 49 95 40 00).